

Liste des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant signé un contrat de ruralité en Haute-Saône :

- Communauté de communes du PAYS RIOLAIS
- Communauté de communes du VAL MARNAYSIEN
- Communauté de communes du PAYS D'HÉRICOURT

Le PAYS DES VOSGES SAÔNOISES qui comprend :

- Communauté de communes de la HAUTE COMTÉ
- Communauté de communes de la HAUTE VALLÉE DE L'OGNON
- Communauté de communes du PAYS DE LUXEUIL
- Communauté de communes du PAYS DES MILLE ÉTANGS
- Communauté de communes DE RAHIN ET CHÉRIMONT
- Communauté de communes du PAYS DE LURE
- Communauté de communes du PAYS DE VILLERSEXEL

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du PAYS GRAILOIS qui comprend :

- Communauté de communes du VAL DE GRAY
- Communauté de communes des QUATRE RIVIÈRES
- Communauté de communes des MONTS DE GY
- Communauté de communes du VAL DE PESMES

➤ **Les associations des communes se situant dans ces communautés de communes sont éligibles aux financements du CNDS.**